

Commune de VAUX (03)



## Révision du Plan Local d'Urbanisme

5.c

### MEMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES



#### PLU

Prescript on le : 24/11/2021

Arrêt le : 08/12/2025

Approbat on le :

Référence : 50514

# A. SOMMAIRE

---

A. SOMMAIRE .....	2
B. EAU POTABLE .....	3
1. GESTION .....	3
2. PROVENANCE DE L'EAU .....	3
3. QUALITE DE L'EAU .....	5
4. CONSOMMATION .....	5
5. RESEAU .....	6
6. SITUATION FUTURE .....	6
C. ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	8
1. GESTION .....	8
2. RESEAUX .....	8
3. TRAITEMENT DES EFFLUENTS .....	8
4. SITUATION FUTURE .....	10
D. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL .....	12
E. EAUX PLUVIALES .....	12
F. DÉFENSE INCENDIE .....	12
G. DÉCHETS .....	13
H. DESSERTE EN NTIC .....	14

# B. EAU POTABLE

## 1. GESTION

<https://sivom-regionminiere.fr/pp-origine-de-l-eau.html>

RPQS eau potable, 2023.

[chrome-extension://efaidnbmninnbpcjpcglclefndmkaj/https://regionminiere.fr/wp-content/uploads/2024/10/RPQS\\_AEP\\_2023.pdf](chrome-extension://efaidnbmninnbpcjpcglclefndmkaj/https://regionminiere.fr/wp-content/uploads/2024/10/RPQS_AEP_2023.pdf)

Le **Syndicat Région Minière** (SIVOM) est compétent pour la production, le stockage et la distribution d'eau potable ainsi que la protection de la ressource (compétence obligatoire).

Le Syndicat Région Minière regroupe 46 communes. Son territoire s'étend sur 42 km du Nord au Sud (entre Cosne d'Allier et St Fargeol) et 42 km d'Est en Ouest (entre Chirat-l'Église et Mazirat) représentant plus de 26 000 habitants et plus de 17 000 abonnés.

Il s'agit principalement de communes rurales peu peuplées mais étendues en superficie à l'exception de quelques bourgs comprenant entre 1 000 et 2 500 habitants.

Le service public d'eau potable dessert 25 769 habitants au 31/12/2023 (25 853 au 31/12/2022).

Le service public d'eau potable dessert 17 767 abonnés au 31/12/2023 (17 755 au 31/12/2022).

COMMUNE	Nb total abonnés au 31/12/2022	Nb abonnés domestiques au 31/12/2023	Nb abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nb total abonnés au 31/12/2023
VAUX	601	565	37	602

## 2. PROVENANCE DE L'EAU

Pour faire face à ces besoins, le Syndicat Région Minière possède une ressource propre (station de la Mitte), une ressource exploitée par le SMEA alimentant également le SIVOM Rive Gauche du Cher (station de Prat) mais également des interconnexions avec les réseaux d'autres collectivités voisines. Souvent, ces interconnexions ont été créées par le SMEA, maillon essentiel permettant une sécurité d'approvisionnement sur une majeure partie du département de l'Allier.

- **Ressource propre - la Mitte** : L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat Région Minière provenait à l'origine uniquement des captages de la Mitte (commune de Reugny), constitués par 22 puits creusés dans la nappe alluviale du Cher.

Cette eau recueillie par une station de pompage construite à proximité des captages est neutralisée, filtrée et stérilisée, puis refoulée sur un réservoir semi-enterré de 2 000 m<sup>3</sup> situé à Marçais.

Quantité d'eau produite en 2019 : 1 037 064 m<sup>3</sup>



**Le bourg de Vaux est alimenté par le réservoir de la Mitte.**

Le service public d'eau potable prélève 831 914 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (876 257 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
La Mitte - Puits n°1 à 22	Nappes alluviales du Cher		876 257	831 914	-5,1%
<b>Total</b>			876 257	831 914	-5,1%

- **Stat on de Prat** : L'usine de production de Prat située sur Teillet Argenty a été réalisée en commun avec le SIVOM de la Rive Gauche du Cher (Huriel) en 1982. Depuis le 1er janvier 2020 et la dissolution du SPEC, cette station est exploitée par le SMEA. Quantité d'eau livrée en 2019 : 895 756 m<sup>3</sup>



- **SIVOM Rive Gauche Allier (Souvigny) et SIVOM Sioule et Bouble (Gannat) via le SMEA** :

Depuis novembre 1999, le Syndicat est relié aux SIVOM Rive Gauche Allier et SIVOM Sioule et Bouble via les interconnexions du SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier). Cette liaison permet d'alimenter par le château d'eau de Montmarault : Montmarault, Sazeret, St Marcel en Murat et Blomard.

D'autre part, une conduite Ø 300 relie la station de pompage de Michet Chabrier et permet d'alimenter 9 communes : Chavenon, Chappes, St Priest en Murat, St Bonnet de Four, Beaune d'Allier, Vernusse, Louroux de Beaune, Montvicq et Bezenet

Quantité d'eau achetée au SIVOM Rive Gauche Allier en 2019 : 361 116 m<sup>3</sup>

Quantité d'eau achetée au SIVOM Sioule et Bouble en 2019 : 135 544 m<sup>3</sup>



- **SIVOM Nord Allier (St Menoux)** : Ce syndicat fournit quotidiennement 700 à 1 200 m<sup>3</sup> par une conduite de liaison réalisée sur les communes de Chavenon et Murat en 1976 puis Tortezeais en 1989. Cet approvisionnement supplémentaire permet d'alimenter également une partie de Villefranche d'Allier et de Murat ainsi qu'une majorité de Cosne d'Allier et de Tortezeais. Quantité d'eau achetée en 2019 : 138 694 m<sup>3</sup>
- **SIVOM Sioule et Bouble (Gannat)** : Le SIVOM Sioule et Bouble alimente également les communes de Louroux de Bouble et Chirat-l'Église. Quantité d'eau achetée en 2019 : 63 629 m<sup>3</sup>
- **SIVOM Sioule et Morge (Lapeyrouse)** : Une partie de la commune de la Celle est alimentée par le SIVOM Sioule et Morge. Quantité d'eau achetée en 2019 : 7 024 m<sup>3</sup>
- **SIVOM Nord Rive Droite du Cher (Vallon en Sully)** : Le Nord de la commune de Cosne d'Allier ainsi que les hameaux situés au Nord et à l'Ouest de Nassigny sont alimentés par le SIVOM Nord Rive Droite du Cher. Quantité d'eau achetée en 2019 : 11 729 m<sup>3</sup>
- **SIVOM Rive Gauche du Cher (Huriel)** : La partie haute de Vaux est alimentée par le SIVOM Rive Gauche du Cher. Quantité d'eau achetée en 2019 : 53 653 m<sup>3</sup>

Il n'y a aucun captage sur la commune.

Il n'est pas recensé de captages destinés à la consommation humaine sur le territoire de la commune pour la desserte d'un réseau collectif (privé ou public).

### 3. QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé (ARS), Etablissement public de l'Etat, organise le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. Dans ce cadre, elle inspecte les installations de production, de traitement et de distribution d'eau et vérifie la qualité de l'eau utilisée puis distribuée. En plus de ce contrôle réglementaire, le Syndicat Région Minière est assisté dans sa démarche de qualité et d'auto-surveillance par le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau qui procède régulièrement à des contrôles.

#### Réseau de la Mitre

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau

- - BIZENEUILLE
- - COSNE-D'ALLIER - Route de Venas
- - DENEUILLE-LES-MINES
- - DOYET
- - ESTIVAREILLES
- - HAUT-BOCAGE
- - NASSIGNY - Bourg + écarts
- - REUGNY
- - VAUX - Bourg seulement
- - VENAS
- - VERNEIX
- - VILLEFRANCHE-D'ALLIER

#### Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres mesurés. La référence de qualité du paramètre turbidité n'est pas satisfaite.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <a href="#">références de qualité</a>	non

#### Réseau Rive Gauche du Cher – région minière

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau

- VAUX - usine Bréa, Les Bernardes, La Roussille, Les Bregnards

#### Conformité

Conclusions sanitaires	Eau conforme aux limites et aux références de qualité pour ce qui concerne les paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <a href="#">références de qualité</a>	oui

### 4. CONSOMMATION

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 661 742</b>	<b>2 174 645</b>	<b>30,9%</b>

## 5. RESEAU

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 427 kilomètres au 31/12/2023 (1 427 au 31/12/2022). Les diamètres des réseaux sont compris entre 25 cm et 150cm.

*Voir pièce 5d – plans des réseaux d'eau potable.*

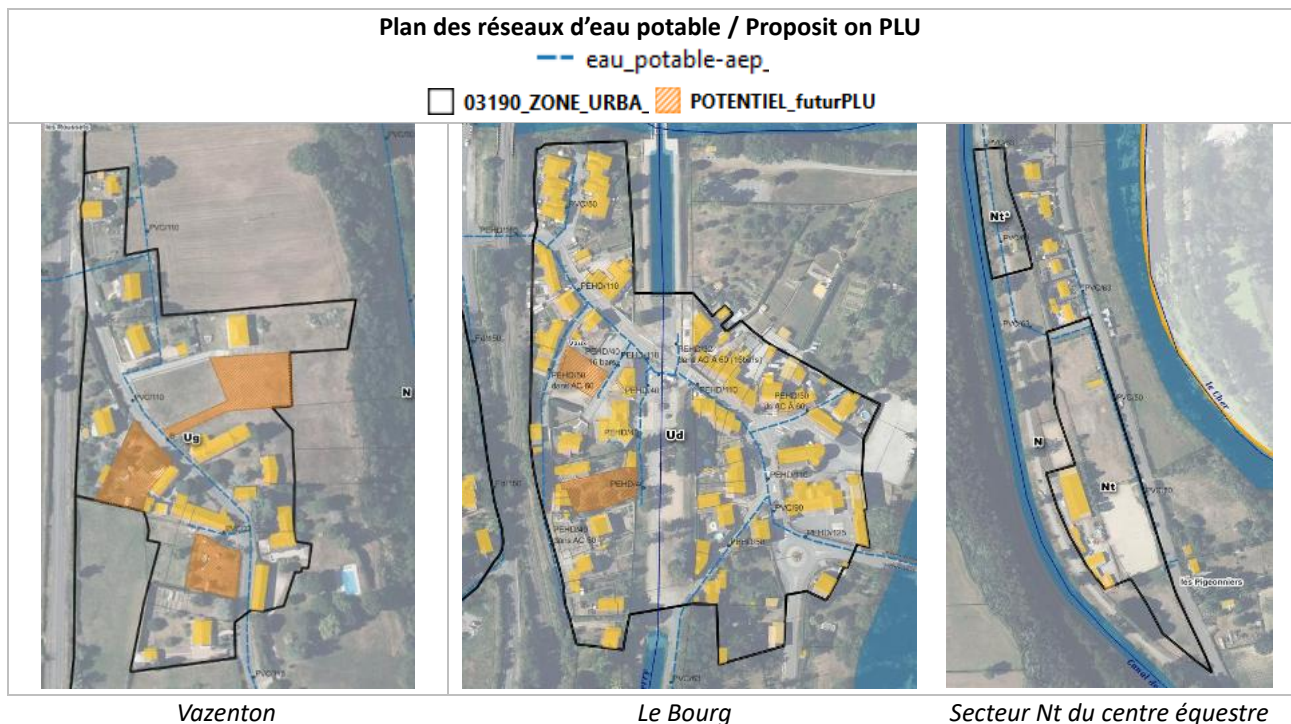
## 6. SITUATION FUTURE

Les ambitions démographiques de la commune sont en accord avec le fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable.

Les zones urbaines sont desservies par le réseau d'eau potable qui assure la desserte des abonnés actuels et futurs. Le développement projeté n'engendre que peu d'extension, il reste concentré dans et aux abords des enveloppes urbaines existantes. **La zone AUg des Trillers nécessite une extension des réseaux. Les zones AUg des Crozardais et AUe sont desservies par les réseaux.**

Des prescriptions spécifiques dans le règlement, garantissent une alimentation en eau potable : Le règlement du PLU précise que "Toute construction à usage d'habitation ou qui requiert une alimentation en eau potable, doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable par une conduite de caractéristiques suffisantes, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. En zones A et N, à défaut de réseau, l'alimentation en eau par puits, pompage, captage, forage... peut être admise dans le cadre de la réglementation en vigueur".

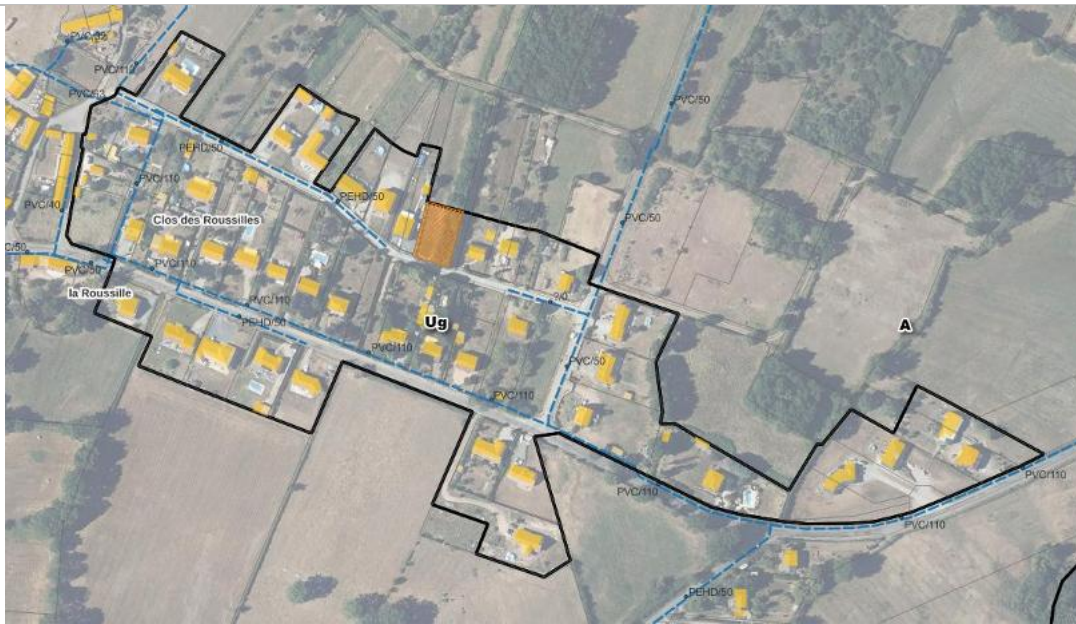
**Le réseau est suffisamment dimensionné pour desservir les urbanisations actuelles ainsi que celles prévues par le PLU. La ressource en eau est satisfaisante pour satisfaire les besoins actuels et pour les besoins liés aux urbanisations prévues par le PLU.**



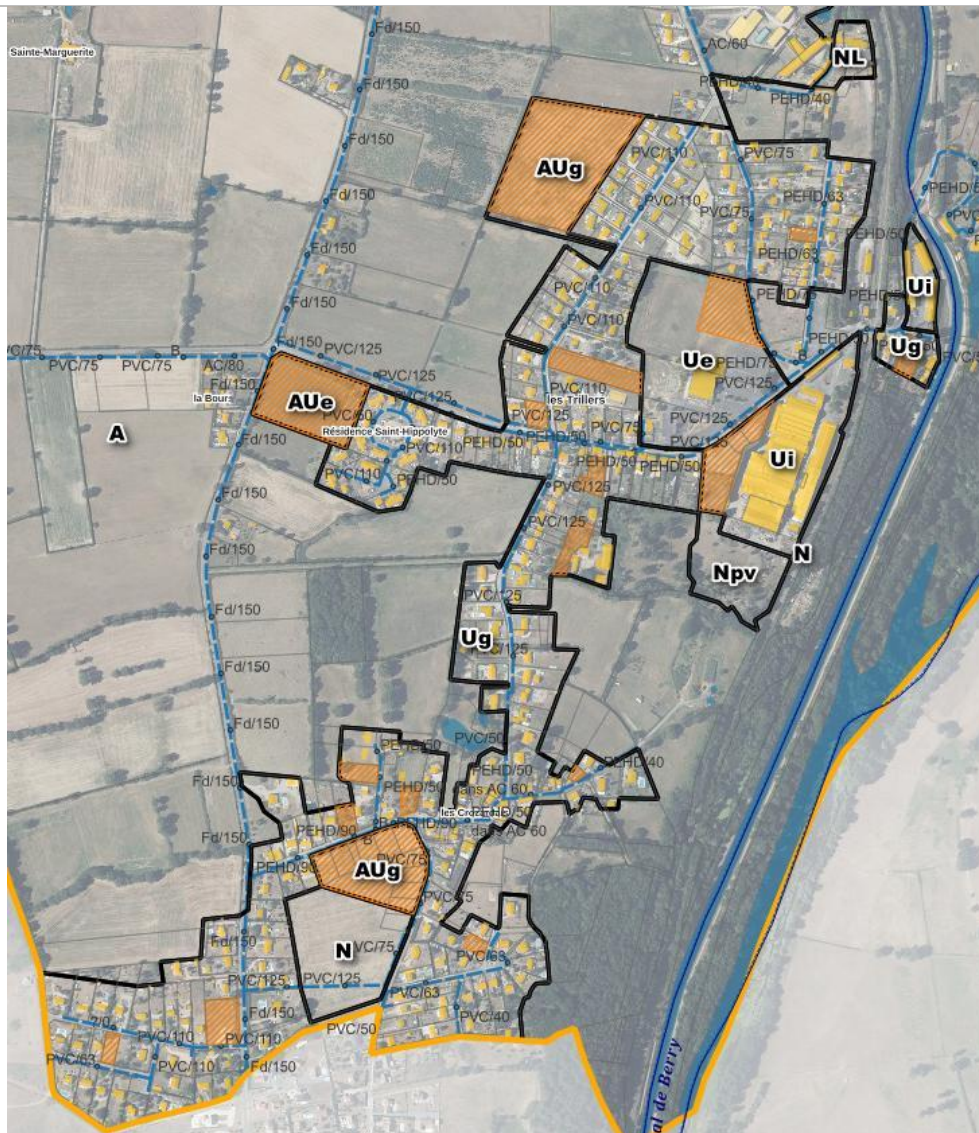
Plan des réseaux d'eau potable / Proposit on PLU

— eau\_potable-aep\_

□ 03190\_ZONE\_URBA\_ ▨ POTENTIEL\_futurPLU



La Roussille



Les Bernards – Les Crozardais

## C. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RPQS assainissement collect f, 2023.

chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclef ndmkaj/ht ps://regionminiere.fr/wp-content/uploads/2024/10/RPQS-AC-2023.pdf

### 1. GESTION

Le Syndicat Région Minière est compétent dans les domaines suivants :

- la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées rejetées dans les réseaux collectifs (compétence optionnelle)
- le conseil, le contrôle et le diagnostic des systèmes d'assainissement individuels (compétence optionnelle)

Le Syndicat Région Minière regroupe 46 communes. Son territoire s'étend sur 42 km du Nord au Sud (entre Cosne d'Allier et St Fargeol) et 42 km d'Est en Ouest (entre Chirat-l'Église et Mazirat) représentant plus de 26 000 habitants et plus de 17 000 abonnés.

Le service public d'assainissement collect f dessert 6 669 habitants au 31/12/2023 (5 819 au 31/12/2022).

Le service public d'assainissement collect f dessert 4 301 abonnés au 31/12/2023 (3 784 au 31/12/2022).

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Vaux	-	460	0	460	

### 2. RESEAUX

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collect f est constitué de :

- 44,6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 22,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 67,2 km (63,85 km au 31/12/2022).

Le réseau collect f dessert les parties les plus urbanisées : le bourg, Les Crozardais, Les Trillers, La Roussille, Les Roussets, Les Bregnats, Les Jarassons.

Voir pièce 5d – plans des réseaux d'assainissement.

### 3. TRAITEMENT DES EFFLUENTS

La commune de Vaux dispose de deux stations d'épuration, **Crozardais et Vazenton**, respectivement de 1600 et 440 EH ayant fait l'objet de deux récépissés de déclaration en date du 15 janvier 2001 et du 11 décembre 2008.

Les charges restantes des stations d'épuration ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le document *RPQS assainissement collect f, 2023*. Le site [assainissement.developpement-durable.gouv.fr](http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr) mentionne pas non plus, les stations de Vaux.

Cependant, les charges rejetées par chaque station d'épuration sont détaillées dans les tableaux correspondants pour chaque station.

Les performances d'épuration observées lors des derniers bilans sont conformes au dossier de déclaration pour la station de Crozardais. La dernière étude diagnostique réalisée date de 2000. Cependant, la station de Vazenton ne respecte pas la norme sur le paramètre Azote Kjeldahl. La réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement permettrait d'identifier les causes de la non-conformité constatée.

La commune de Vaux compte 460 abonnés au service d'assainissement collect f au 31/12/2025.

Les stations d'épuration n'apparaissent donc pas saturées.

**STEU N°6 : Station d'épuration de Vaux "Vazenton"**  
Code Sandre de la station : 0403301S0002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés											
Date de mise en service		05/11/2010											
Commune d'implantation		Vaux (03301)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		440											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		66											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 11/12/2008											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur Ruisseau de la Magieure puis dans le Cher											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60					
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60					
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<b>N'est pas soumis au bilan 24h</b>													

254 EQHab raccordés à ce jour.  
La stat on n'est pas saturée.

**STEU N°7 : Station d'épuration de Vaux "Crozardais"**  
Code Sandre de la station : 0403301S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		15/03/2002											
Commune d'implantation		Vaux (03301)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1600											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		320											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/12/2000											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Le Cher											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60					
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60					
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
NGL		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/03/2023		oui		3	99,1	33	95,2	4	98,7	31,3	67,1	4,5	43

948 EQHab raccordés à ce jour.  
La stat on n'est pas saturée.

## 4. SITUATION FUTURE

Les cartes ci-dessous met ent en parallèle, le projet du PLU et les réseaux d'assainissement.

**Le zonage proposé par le PLU apparait compatible avec les réseaux et n'est pas de nature à engendrer des pollutions.**

- Les disponibilités foncières sont desservies en réseau ou se situent en bordure des réseaux.
- Les stations d'épuration ne sont pas saturées et peuvent accueillir des Equivalents Habitants supplémentaires, à hauteur des objectifs définis dans le PADD.
- Les zones AUg des Trillers et des Crozardais sont desservies par le réseau collectif (PVC, diamètre de 200)
- La zone AUe n'est pas desservie par le réseau collectif.

### Plan des réseaux d'assainissement / Proposition PLU

— ass-eu\_

□ 03190\_ZONE\_URBA\_ ▨ POTENTIEL\_futurPLU



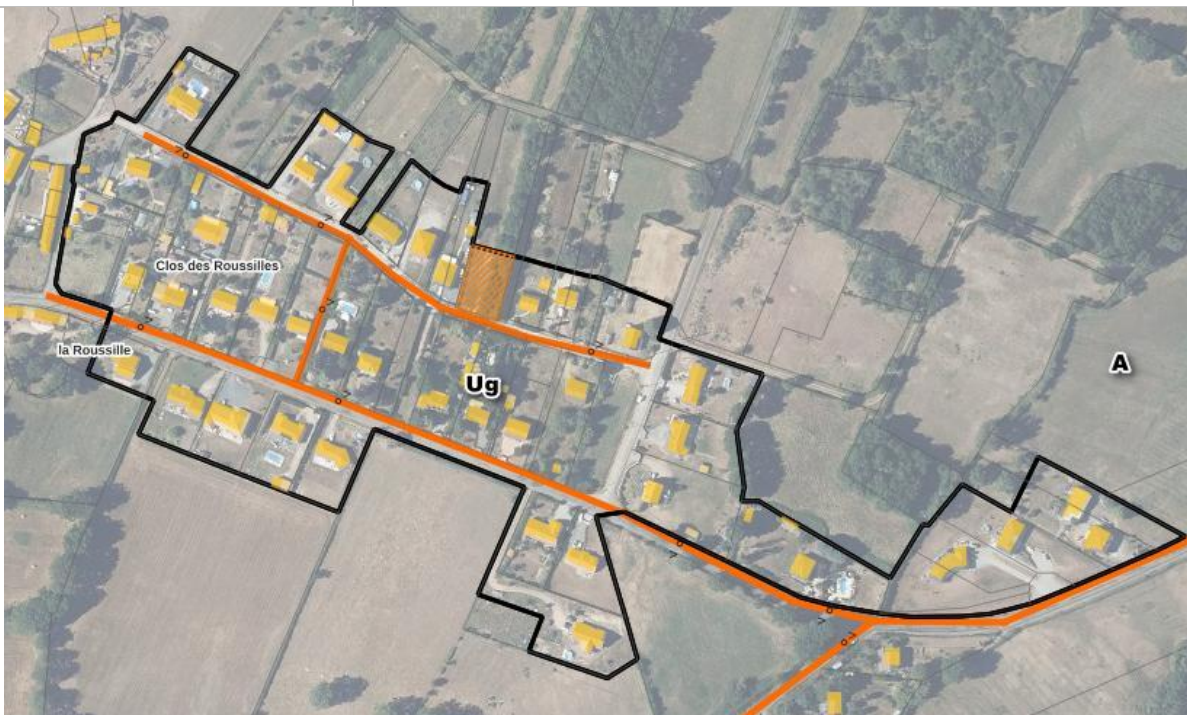
Vazenton



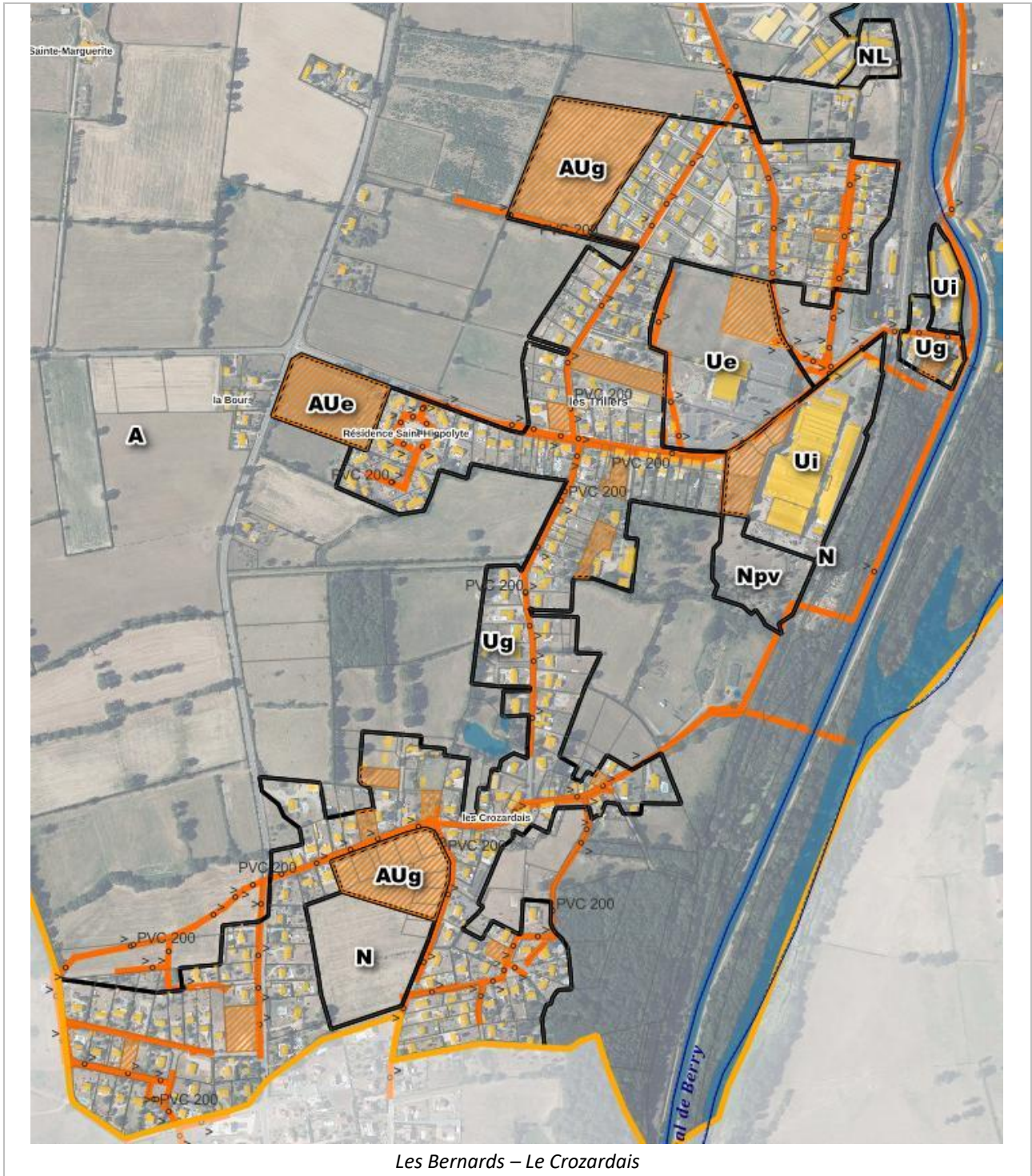
Le Bourg



Secteur Nt du centre équestre



La Roussille



## D. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

---

RPQS assainissement non collectif, 2023.

chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefndmkaj/https://regionminiere.fr/wp-content/uploads/2024/10/RPQS\_ANC\_2023.pdf

La compétence de l'assainissement individuel relève du SIVOM de la Région minière (en régie).

Le service public d'assainissement non collectif dessert 10 010 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 24 610.

### **Situation future**

Certaines zones urbaines / à urbaniser du PLU se trouvent en assainissement individuel. Il s'agit de la zone AUe.

## E. EAUX PLUVIALES

---

*Voir Plan des réseaux - SIVOM de la Région minière (pièce n°5.d du PLU)*

## F. DÉFENSE INCENDIE

---

*Voir Plan des réseaux - SIVOM de la Région minière (pièce n°5.d du PLU)*

*Rappel des préconisations : Pour rappel, le rayon couvert par la défense incendie doit être de 400 m en zone rurale et de 200 m en zone urbaine. L'itinéraire entre le ou les points d'eau et un éventuel sinistre devra permettre le passage facile des moyens des sapeurs-pompiers :*

*- Il devra être d'une largeur minimale de 1,80 m afin d'autoriser le passage des dévidoirs (cas des cheminements piétons inter-quartiers).*

*- Pour ce qui est de l'accès des engins motorisés, les chaussées concernées devront présenter une largeur utilisable au moins égale à 3 m (statistiquement exclus) avec une force portante de 16 tonnes, un rayon intérieur minimum R de 11 m et une sur largeur  $S = 15/R$  dans les virages de rayon inférieur à 50 m.*

*De plus, en cas de passage sous voûte, il conviendra de laisser une hauteur libre autorisant le passage d'un véhicule de 3,30 m de haut, majorée d'une marge de sécurité de 0,20 m et avec une pente inférieure à 15%.*

## G. DÉCHETS

La gestion relève de la compétence du SCITOM région Montluçonnaise (rue du Terrier à Domérat).

Le ramassage à compter de janvier 2024 s'effectue 1 semaine sur 2.

- Déchets recyclables (poubelle jaune) : les jeudis semaines paires
- Ordures ménagères (poubelle classique) :
  - o Les Crozardais, les Trillers, les Terres Rouges, Chemin des Enchaumes et la Bourse : Les vendredis
  - o Tout le reste de Vaux : les mercredis

Des colonnes de tri (verre) sont réparties sur le territoire :

- Les Trillers (face usine BREA) au gymnase
- Le bourg (sur le parking vers la poste)
- La Roussille
- Les Bregnats
- Les terres rouges.

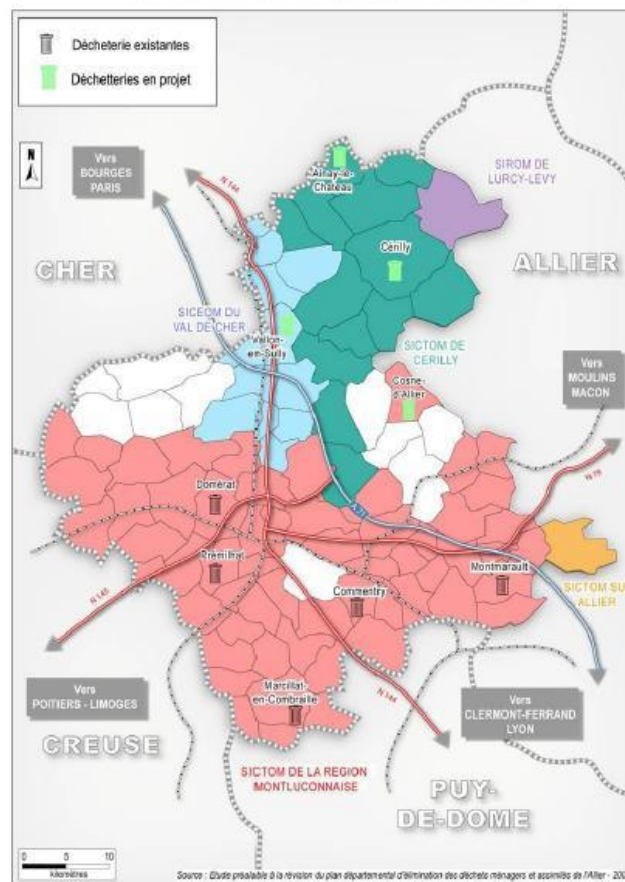
La déchetterie la plus proche est celle de Domérat.

La collecte « Tritout mobile » est présente une fois par an sur la commune.

Le SRADDET approuvé en avril 2020 comporte un volet portant sur les déchets, dont les objectifs sont les suivants :

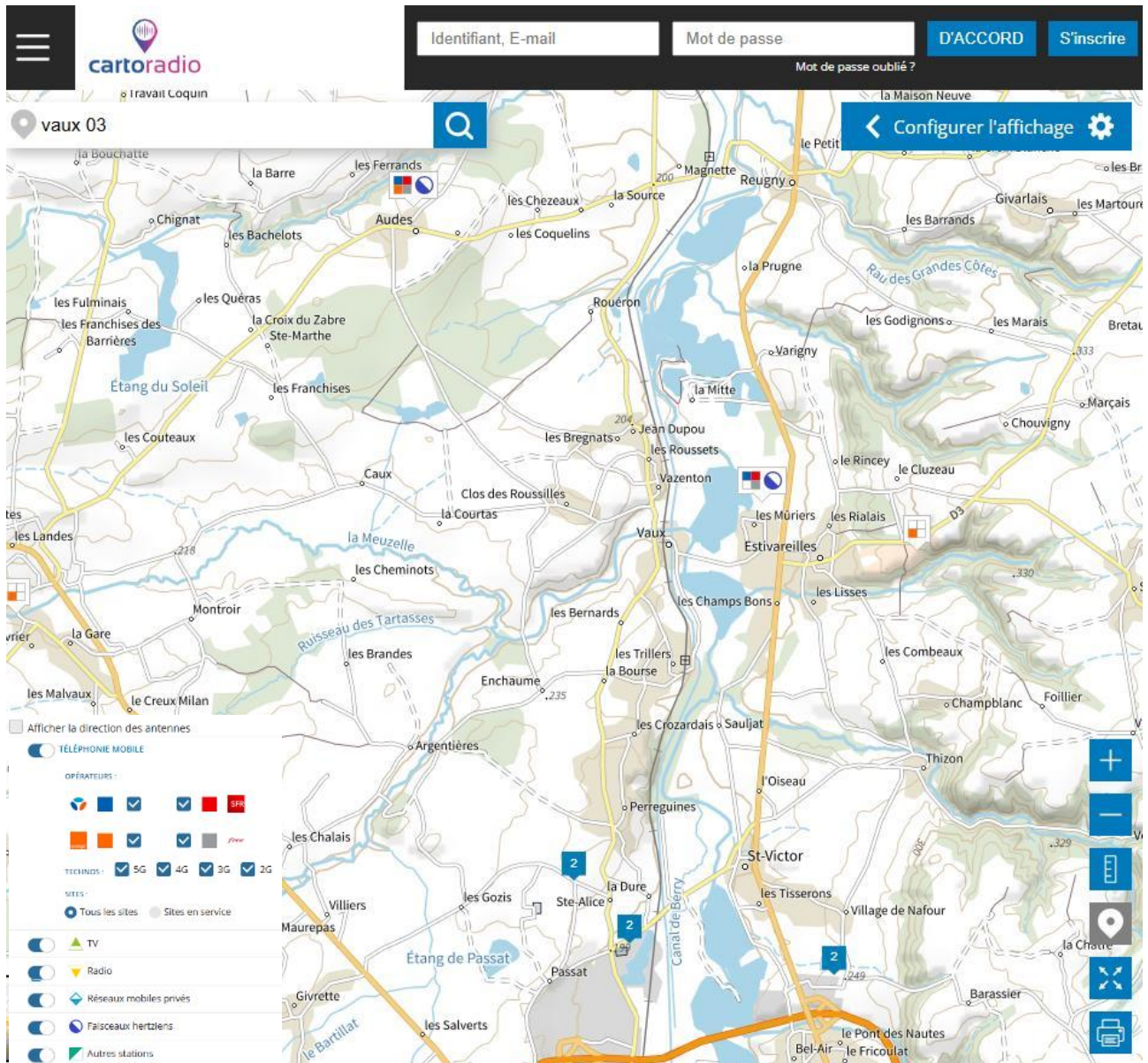
- Réduire de 10% en 2020 par rapport à 2010 la production des Déchets Ménagers et Assimilés et des quantités de déchets d'activités économiques ;
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (objectifs quantitatifs par filières) ;
- Atteindre une valorisation matière de 55% en 2020 et de 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes ;
- Atteindre une valorisation matière de 70% des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020.

### REPARTITION DES DECHETTERIES



## H. DESSERTE EN NTIC

Plusieurs pylônes à proximité de la commune. Tous les opérateurs sont présents.  
La fibre est en cours de déploiement.



<https://www.cartoradio.fr/index.html#/cartographie/lonlat/5.269147/48.963184>

Couverture téléphonique (Source : <https://monreseau-mobile.arcep.fr/>)

Couverture internet mobile (Source : <https://monreseau-mobile.arcep.fr/>)